

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, à 18 h 30.

### Résolution 23-289

---

**Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498)**

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Claude Charron pour la société Immobilière Maska inc., en date du 30 mars 2023, pour un projet particulier situé aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498) visant à autoriser la construction de trois (3) résidences multifamiliales isolées de huit (8) logements chacune, en copropriété horizontale, sur le même lot, dans la zone 9039-H-24;

CONSIDÉRANT que le projet de construction et d'occupation, tel que soumis, ne respecte pas le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, quant au nombre de bâtiments résidentiels principaux pouvant être érigés sur un même lot;

CONSIDÉRANT que plus précisément, cette demande vise à autoriser l'élément dérogatoire suivant dans la zone 9039-H-24 :

- la construction de trois (3) résidences multifamiliales isolées de huit (8) logements, appartenant au groupe d'usages « Résidence XIV (7 à 8 logements isolés) » sur un même terrain (lot 6 476 498), alors que l'article 3.7.1.4 du *Règlement d'urbanisme numéro 350* interdit la construction de plusieurs bâtiments principaux érigés sur un même terrain lorsque l'usage des bâtiments appartient aux groupes d'usages « Résidence ».

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe et les critères d'évaluation contenus au *Règlement numéro 240*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution soumis à la séance du 17 avril 2023;

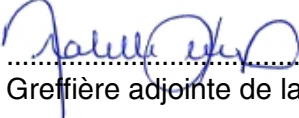
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David-Olivier Huard  
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le second projet de résolution, conformément au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, visant la délivrance d'un permis de construction de trois (3) résidences multifamiliales isolées de huit (8) logements chacune, sises aux 16800-16840, avenue Fernand-Ménard (lot 6 476 498), dans la zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24, sur un même terrain, le tout conformément à la demande soumise par le requérant en date du 30 mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme,  
le 2 mai 2023



Greffière adjointe de la Ville